



Compte rendu du CSAA du 19 juin 2024

1. Créations de postes

1.1 Postes liés :

Sont créés 2 postes liés suite à une vacance sur les postes de catégorie C suivants :

Structure	Ville	Observation	
CIO	VANDOEUVRE	½ poste	Création d'un poste lié
CIO	NANCY		
Lycée H.Poincaré	NANCY	½ poste	Création d'un poste lié
Lycée H. Loritz			

1.2 Etablissement

Création d'un poste de catégorie C

Structure	Ville	Observation
LGT JB Vuillaume	MIRECOURT	Lycée agricole + lutherie

2. Transfert de la gestion des personnels AESH du HT2 au T2

L'académie de Nancy-Metz compte deux établissements mutualisateurs, le lycée professionnel entre Meurthe-et-Sânon à Dombasle-sur-Meurthe et le lycée Henri Nominé à Sarreguemines, tous deux chargés de la gestion administrative et financière des personnels AED et des personnels AESH. L'objectif en trois vagues est de transférer la gestion des personnels AESH du Hors-titre 2 vers le titre 2, ce qui a pour conséquence le transfert de leur gestion vers le pôle académique de gestion des personnels AESH implanté au sein de la DSDEN 57. Dans le cadre du 1er transfert de la gestion des personnels AESH du HT2 au T2, un retrait de 4 postes a été acté au sein des deux établissements mutualisateurs au 1er septembre 2023.

Répartition théorique des moyens à la rentrée 2024			
Etablissements	Mesures	Obs	Nouvelle dotation théorique
LP Entre Meurthe et Sânon DOMBASLE	- 1 B - 1C	Réaffectation d'un agent de cat C sur le support B	5
Lycée Henri Nominé SARREGUEMINES	- 1 C	Poste vacant	3
Total	- 4 C		

3. Groupement de commande

Afin de professionnaliser la mission d'acheteur public au sein de l'académie, une réorganisation des services de groupement de commande est proposée. A la rentrée 2024, les établissements Louis Vincent à Metz, Robert Schuman à Metz, La Haie Griselle à Gérardmer et Henri Poincaré à Nancy sont concernés.

3.1 Transfert du lycée Louis Vincent vers le lycée Robert Schuman

Louis Vincent		Robert Schuman
- 1 B	Poste vacant	+ 1 B

3.2 Transfert du lycée La Haie Griselle vers le lycée H. Poincaré

La Haie Griselle		H. Poincaré
- 1 C	Réaffectation de l'agent sur un poste vacant	+ 1 C

4. GRETA

Le GRETA Lorraine Nord Metz était visé par une fermeture conditionnelle, poste gagé. Compte tenu du départ en retraite de l'agent affecté sur le poste, ce dernier est fermé.

5. REQUALIFICATIONS

En complément des mesures actées en CSAA du 18 mars 2024.

1.1 Les requalifications des postes de C en B :

Nous vous proposons de poursuivre, à la rentrée 2024, les travaux engagés sur les postes administratifs de secrétariat de direction dans les EPLE :

- soit comptant un effectif théorique de deux personnels : 1C à l'administration et 1B ou 1A à la gestion et dont le nombre d'élèves est égal ou supérieur à 351,
- soit comptant un effectif théorique de deux personnels : 1C à l'administration et 1B ou 1A à la gestion et ne comptant qu'un seul personnel de direction.

EPLE	VILLE	B	C	Obs
CLG Les Gaudinettes	Marange-Silvange	+1	-1	Poste de secrétariat
Lycée Bichat	Lunéville	+1	-1	Poste agence comptable
CIO	Vandoeuvre/Nancy	+1	-1	Poste de secrétariat
Lycée Lacpique	Epinal	+1	-1	Poste agence comptable
CLG C.Peguy	Vigy	+1	-1	Poste de secrétariat
CLG M.Barres	Charmes	+1	-1	Poste de secrétariat
CLG L.Marin	Custines	+1	-1	Poste de secrétariat

1.2 Les requalifications des postes en A :

Nous vous proposons d'axer notre action sur le repyramidage des postes de SG d'EPLÉ de catégorie B en A en collège :

- comptant un effectif de plus de 351 élèves, - classé REP ou REP+

EPLÉ	VILLE	A	B	Obs
CLG R.Schumann	Hombourg-Haut	+1	-1	Poste de SG
Lycée Poincaré	Nancy	+1	-1	Poste de group de cde
CLG du Himmelsberg	Sarreguemines	+1	-1	Poste de SG
CLG Guynemer	Nancy	+1	-1	Poste de SG
CLG Niki de St Phalle	Nancy	+1	-1	Poste de SG
CLG C. Peguy	Vigy	+1	-1	Poste de SG
CLG J. Monod	Hayange	+1	-1	Poste de SG
CLG Barbot	Metz	+1	-1	Poste de SG
CLG Bergpfad	Ham-Sous-Varsberg	+1	-1	Poste de SG
CLG Le herapal	Cocheren	+1	-1	Poste de SG
CLG P. Brossolette	Rehon	+1	-1	Poste de SG

Questions FSU

- **sur les postes en apprentissage créés à la rentrée 2023.**

Lors du groupe de concertation du 20 mars 2023 il y a eu 19 postes créés pour l'apprentissage et des contractuels avaient été affectés sur ces postes dans l'urgence. Est-ce que ces 19 postes ont été mis au mouvement 2024 comme annoncé ?

Mme la DRH : Ces postes ne sont pas mis au mouvement car les personnels contractuels ont été affectés aussi sur des postes du bureau des entreprises (dans le cadre de la réforme LP), de ce fait ces postes ont été transformés et ont été maintenus pour des agents contractuel(le)s aux compétences spécifiques en lien avec le monde de l'entreprise.

- **sur le volume des postes requalifiés**

Lors du CSAA du 18 mars 2024, il avait été annoncé un volume de 26 postes requalifiés. Or en additionnant les postes requalifiés sur ces deux CSAA (18/03 et 19/06) ont obtient 30 postes ?

Mme la DRH : le ministère propose de transformer des postes de C en B et de B en A, il est impossible de passer un poste C en A donc nous devons d'abord passer par des transformations pyramidales qui engendrent plus de requalifications.

VOTES

4 POUR (UNSA – CFDT)

6 ABSTENTIONS (FSU – FO)